

Compte rendu du CA du 25/06/2020

Membres présents :

Mme Le Norgant, Mme Borji, Mme Didier, Mme Carrese, Mme Guillard, Mme Grabowski, Mme Sève, M Cholvy, Mme Nambot, M Lesueur, Mme Lemolton, Mme Clément, Mme Kellnar, Mme Grosman, Mme Lauwereins Taris, Melle Taïeb, M Lallier.

1. Approbation du PV du Conseil d'Administration du 28 mai 2020

Le procès verbal du Conseil d'Administration du 28/05/2020 est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

2. Point sur le protocole sanitaire

Le déconfinement et la reprise des élèves et des professeurs en présentiel se sont déroulés en deux étapes. Ils ont été organisés en fonction des directives et des préconisations sanitaires officielles.

- Dans un premier temps : Uniquement les élèves de 6ème/5ème volontaires, en groupes restreints, avec allègement de l'emploi du temps, ce qui permettait aux enseignants d'assurer pour les autres élèves la continuité pédagogique à distance. L'application du premier protocole sanitaire ne permettait pas l'accueil des autres niveaux.

Le protocole sanitaire et le mode d'accueil des 6ème/5ème sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

- Dans un second temps : Accueil obligatoire de l'ensemble des élèves jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Les emplois du temps ont été réaménagés de façon allégée : l'objectif n'était pas de privilégier les contenus pédagogiques, mais de permettre aux élèves de retrouver un lien social et de terminer ensemble l'année en vue de la rentrée de septembre.

Tous les professeurs sont revenus, sauf une.

Le taux de retour des élèves est estimé à 92 % par l'administration.

Le protocole sanitaire a été adapté en conséquence : étant donné le grand nombre d'élèves, le mètre latéral de distanciation ne peut être respecté, le port du masque est donc obligatoire. De façon générale, les élèves ont pris de bonnes habitudes, viennent avec leur masque et le portent. En cas d'oubli de masque, l'établissement en fournit un.

Le protocole sanitaire et le mode d'accueil de l'ensemble des élèves sont soumis au vote et adoptés à l'unanimité.

3. Principe du séjour niveau 6ème année 2020-2021

Préambule aux chapitres concernant les voyages et les sorties :

Si la préparation du voyage pour le niveau 6ème est déjà bien engagée, les projets de voyages pour les niveaux 5ème et 4ème ne sont actuellement qu'à l'état d'ébauche. Aucun budget n'est encore finalisé et les montants annoncés, et soumis au vote, ne sont que des estimations.

Les propositions sont soumises à des votes de principe afin de permettre de construire les projets sans réunir à chaque fois un nouveau CA. De ce fait, les montants annoncés sont volontairement élevés, ils seront ajustés par la suite et très vraisemblablement revus à la baisse.

En 6ème...

- Date du séjour : Le voyage se déroulera du 16 au 18 novembre 2020. Il n'était pas possible d'effectuer une réservation plus tôt. De plus, étant donné les circonstances, il a été décidé de prioriser le retour à un rythme scolaire régulier pendant les premiers mois.
- Lieu : Domaine des Hellandes (Association Val Soleil / Angerville-L'Orcher)
- Modalités pratiques : 15 accompagnateurs et constitution de 5 groupes classes pour les activités.
- Thème : Les impressionnistes / Nombreuses activités culturelles et artistiques prévues.

Le principe du séjour niveau 6ème pour un montant maximum de 300€ est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

Les fédérations de parents d'élèves considèrent que, même s'il sera revu à la baisse (vraisemblablement dans les 200€), le montant de ce voyage de 2 jours est élevé. Mme Didier souligne d'ailleurs à ce propos qu'1/4 des élèves du collège sont boursiers.

4. Principe du séjour au ski niveau 5ème année 2020-2021

Une demande a été déposée auprès du Conseil Général afin d'organiser un séjour au ski pour l'ensemble du niveau sur deux semaines : une semaine pour 2 classes, une autre semaine pour 3 classes (le Département n'accepte plus l'accueil de groupes trop importants). Nous espérons que le collège sera sélectionné pour 2020-2021, car il ne l'a pas été depuis deux ans. Rien d'autre n'est pour l'instant prévu en cas de refus de notre candidature.

Le principe du séjour au ski niveau 5ème pour un montant de l'ordre de 546€ est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

5. Principe du séjour niveau 4ème année 2020-2021

Le séjour prévu cette année dans le sud-ouest a malheureusement été annulé. Rien n'est prévu pour l'instant, mais si un voyage était cependant organisé l'an prochain, il pourrait avoir lieu à Léry-Poses (Normandie), comme en 2018-2019.

Le principe d'un séjour niveau 4ème pour un montant maximum de 300€ est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

6. Sorties scolaires année 2020-2021

Une approbation du CA est nécessaire pour que les professeurs puissent organiser des sorties scolaires. Le principe de sorties scolaires tous niveaux pour un montant inférieur à 20€ est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

La journée proposée à l'ensemble du niveau 3ème sur le thème du « Devoir de mémoire » (Mémorial de Caen, plages de débarquement) sera reconduite sous réserve car M. Lesueur, professeur organisateur, change d'établissement. Le montant de cette sortie s'élevait à 10€ grâce à une large participation financière de la Mairie de Saint-Mandé.

Les représentants des parents d'élèves soumettent l'idée d'un voyage plus conséquent (une ou deux nuitées). En effet, les futurs 3ème sont les actuels élèves de 4ème qui ont participé cette année à une vente de chocolats en vue de financer leur séjour, annulé à cause de la pandémie.

Le principe d'un séjour niveau 3ème pour un montant maximum de 300€ est soumis au vote et adopté à l'unanimité.

7. Convention activités des associations sportives

Le fonctionnement de l'Association Sportive du collège sera identique à celui de 2019-2020, avec des activités proposées le mercredi de 13h à 16h (le planning détaillé sera communiqué ultérieurement). La Convention des activités des associations sportives est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.

8. Questions diverses

Mme Le Norgant présente un bilan de la continuité pédagogique durant la période de confinement. Elle précise que ce bilan s'appuie sur les éléments d'une synthèse réalisée par Mme Borgi suite à une enquête auprès des enseignants (taux de réponse de 90 %).

Points positifs

- La continuité pédagogique a été assurée de différentes façons, et en utilisant divers outils de communication : mise en ligne de documents sur Pronote, utilisation de plusieurs logiciels, travaux à réaliser à partir de sites Internet, devoirs à faire, retours des devoirs corrigés, évaluation sous forme de notes et/ou de compétences, ...
- Les professeurs ont assuré le lien avec les familles, notamment pour des aides individuelles, par téléphone, messages sur Pronote et mails.
- Les classes virtuelles se sont bien déroulées, mais ne peuvent pas remplacer le présentiel. Les élèves sont d'ailleurs ravis de revenir au collège. En moyenne, les classes virtuelles ont été assurées à raison de :

- ✓ 1H/semaine par chaque discipline concernée (voire 2H/semaine maximum)
- ✓ Un maximum de 10H hebdomadaires pour une classe

Selon Mme Borji, il est positif que les classes virtuelles n'aient pas été le moyen unique et systématique d'assurer la continuité pédagogique car ainsi, les élèves étaient sans doute moins fréquemment devant des écrans.

- Mme Le Norgant pense que la période de confinement a été l'occasion pour les élèves de développer des capacités d'autonomie.
- Mme Le Norgant considère qu'un travail de qualité a été fait pour l'échange avec les familles : elles ont toutes été appelées par les professeurs principaux, la direction et la vie scolaire pour prendre des nouvelles / 3 ordinateurs ont été fournis à des élèves qui n'en possédaient pas / les professeurs principaux ont signalé à la CPE les élèves décrocheurs afin qu'elle les contacte.
- La représentante du conseil municipal informe les membres du CA que de nombreux retours positifs de parents d'élèves ont été exprimés.

Points négatifs

- L'utilisation de l'outil Pronote a parfois été problématique. Il faudrait envisager des formations, notamment à destination des parents et des élèves de 6ème.
- Mme Le Norgant souhaite engager une réflexion sur l'uniformisation des pratiques pédagogiques.
- Les représentants des parents d'élèves expriment leur reconnaissance et remercient M. Hélyary pour son engagement, sa réactivité et la qualité de son travail (entre autres, mises à jour et publications sur le site du collège). Ils déplorent cependant n'avoir pas reçu de message ou de point d'information émanant de l'équipe de direction (via Pronote et/ou le site du collège). Les associations de parents d'élèves étaient en effet souvent sollicitées et ne savaient que répondre aux multiples interrogations. Il leur a été difficile d'assurer leur rôle de relai local.

Mmes Le Norgant et Borji considèrent qu'en l'absence de directives institutionnelles, il n'était pas possible pour elles de communiquer. Mme Dubourdiou exprime son point de vue : un message d'encouragement à l'attention des parents, même s'il n'est pas informatif, permet de rassurer, et confère un sentiment de

cohésion. Mme Le Norgant prend note de ces remarques.

- Un bilan avec l'ensemble de la communauté éducative est prévu le 3 juillet lors de la réunion de la préparation de rentrée.

Informations sur la composition des classes pour l'année 2020-2021 :

- Le principe de « montée des classes avec réajustements à la marge » a été adopté par la communauté éducative du collège, afin de faciliter la mise en place de dispositifs de remédiation / remise à niveau qui seront vraisemblablement nécessaires.
- Lundi matin 29 juin aura lieu une réunion d'harmonisation avec les directeurs-trices et instituteurs-trices des écoles en vue de composer les futures classes de 6ème.